



HORIZON BELGIQUE 2030

**Vision pour un avenir
meilleur pour la Belgique**

Version 2.0 – décembre 2023



02 UN PAYS OÙ ENTREPRENDRE EST SIMPLE ET RÉMUNÉRATEUR

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

La création d'une entreprise s'est fortement simplifiée ces dernières années. Aujourd'hui, 95% des actes constitutifs sont soumis aux notaires par voie électronique via eDepot. Depuis peu, les entreprises peuvent également être créées de manière entièrement électronique et à distance via StartMyBusiness⁽¹⁾. La suppression des exigences en matière de capital de départ dans la nouvelle législation sur les sociétés a également facilité la création d'entreprises.

Cependant, la gestion quotidienne d'une entreprise est tout sauf facile. Le nombre de règles générales et sectorielles à respecter est énorme. Les charges administratives, en matière de fiscalité surtout, sont devenues extrêmement lourdes (lire le texte « Un pays où les entreprises peuvent compter sur un cadre fiscal stable et juridiquement sûr », p. 28).

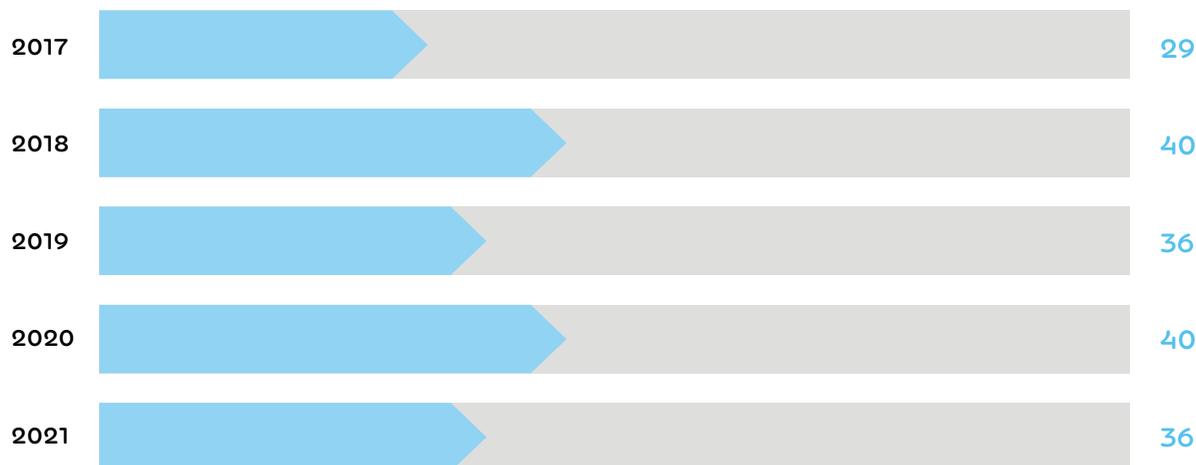
Les charges administratives qui pèsent sur les entreprises belges atteignaient 4,94 milliards EUR en 2020, soit 1,08% du PIB⁽²⁾ et n'ont pas cessé d'augmenter depuis lors. Cette augmentation est le résultat de nombreuses nouvelles obligations disproportionnées, notamment dans le cadre de la législation anti-blanchiment d'argent dont est issu, par exemple, le registre UBO. Des dispositions

telles que les nouvelles règles européennes sur les lanceurs d'alerte et un certain nombre de règles prises dans le cadre de la crise sanitaire (la déclaration du nombre de télétravailleurs potentiels) ont également alourdi les charges administratives et elles témoignent d'une grande méfiance à l'égard des entrepreneurs. Cela se reflète également dans l'indicateur annuel IMD, qui analyse dans quelle mesure la bureaucratie constitue un obstacle à l'activité économique. La Belgique y occupe une 36^e place peu enviable et a peu progressé à cet égard.

En outre, un certain nombre de sources plus structurelles de paperasserie ne sont toujours pas résolues. Les entreprises doivent toujours soumettre les mêmes données à plusieurs reprises à différents services publics. Dans le cas des marchés publics, elles doivent souvent présenter des masses de documents administratifs. Et elles continuent à recevoir chaque année des millions d'envois recommandés sur papier, ce qui entraîne de nombreuses tracasseries.

Par ailleurs, il n'est pas fiscalement rentable de prendre un risque entrepreneurial aujourd'hui en Belgique. Ceux qui parviennent à créer une entreprise aujourd'hui paient 25% d'impôt des sociétés sur les bénéfices réalisés et 30% de précompte mobilier sur les dividendes versés, ce qui donne un taux d'imposition cumulé de 47,5%.

Classement IMD de la bureaucratie en Belgique : peu de progrès





Le taux réduit de 20% de l'impôt des sociétés doit s'appliquer à toutes les entreprises.

Pour les entreprises individuelles et les petites entreprises, il existe un taux réduit d'impôt des sociétés de 20% sur les premiers 100.000 EUR de bénéfices et un taux réduit de précompte mobilier (15%) sur les bénéfices réservés, mais pour en bénéficier, l'entrepreneur doit se verser au moins 45.000 EUR de salaire, taxés à l'impôt des personnes physiques. La plupart des entreprises individuelles et des petites entreprises paient donc également 35 à 40% d'impôts sur leur investissement. En revanche, ceux qui investissent leur épargne dans des obligations ou des livrets d'épargne ne paient respectivement que 30% ou 15% de précompte mobilier. La combinaison de notre fiscalité des sociétés et des placements est donc tout sauf propice à l'investissement dans l'entreprise.

En ce qui concerne le statut social des entrepreneurs, de nombreux progrès ont été réalisés ces dernières années pour réduire les différences de droits de sécurité sociale entre les indépendants et les salariés dans les domaines des pensions, de l'assurance maladie et invalidité, des allocations familiales et du congé parental. De ce fait, le statut social des entrepreneurs en Belgique n'est certainement pas mauvais dans une perspective internationale, mais comparé au statut des travailleurs salariés, il reste bien sûr un peu maigre.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

- **La Belgique n'est pas seulement un pays où il est facile de créer des entreprises, mais il y est également beaucoup plus facile de gérer une grande, une petite ou une moyenne entreprise au quotidien.**
- **Les charges administratives pesant sur les entreprises ont été réduites de moitié et représentent nettement moins de 1% du PIB.**
- **La vision du capital à risque et de l'actionariat a fondamentalement changé. Investir dans des activités entrepreneuriales (dividendes sur les actions) est fiscalement beaucoup plus intéressant que d'investir dans des produits d'épargne et de placement sans risque.**
- **Grâce à cette fiscalité stimulante, la prise de risques entrepreneuriaux est désormais véritablement récompensée.**

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

- Le principe « only once » doit être appliqué sans exception. Tous les services publics fédéraux, régionaux, provinciaux et locaux devraient réutiliser systématiquement les données des entreprises déjà connues des pouvoirs publics.
- Les entreprises devraient disposer d'une boîte aux lettres électronique officielle où elles peuvent être jointes avec certitude pour toutes les communications possibles (lire le texte « Un pays où toutes les transactions entre les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics peuvent s'effectuer numériquement par défaut », p. 24).
- La base de données des mandats au sein des entreprises (en cours d'élaboration à la Fédération des notaires) doit être utilisée afin de garantir que toute communication électronique atteigne autant que possible les bons destinataires au sein des entreprises.
- Éviter de nouvelles charges administratives pour les entreprises doit redevenir une priorité centrale pour toute nouvelle initiative politique à tous les niveaux de pouvoir (y compris au niveau européen). Un test Kafka devrait être introduit à cet effet à chaque niveau de pouvoir.
- Le taux réduit de 20% de l'impôt des sociétés doit s'appliquer à toutes les entreprises. Dans une première phase, ce taux pourrait s'appliquer à la première tranche de bénéfices de 200.000 EUR, qui pourrait ensuite être augmentée progressivement.
- Le taux du précompte mobilier sur les dividendes d'actions devrait être ramené à un niveau inférieur à celui des placements sans risque, tels que les obligations d'État.
- L'aversion pour le capital à risque devrait être compensée par des mesures intelligentes en faveur des start-ups et (surtout) des scale-ups innovantes, en coordination avec les initiatives régionales.
- Dans le cadre d'une politique de promotion des start-ups et des scale-ups, les plus-values réalisées devraient rester exonérées d'impôt.

(1) <https://startmybusiness.be/?lang=en>

(2) Dernière étude du Bureau du Plan.

03 UN PAYS OÙ LES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET LES RÉGIONS OFFRENT UN CADRE STIMULANT POUR LA R&D ET L'INNOVATION

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Selon le dernier tableau de bord européen de l'innovation (EIS-2021), la Belgique est qualifiée d'Innovation Leader, ce qui signifie que, tout comme le Danemark, la Finlande et la Suède, elle dépasse de 125% la performance moyenne de l'UE en termes d'innovation.

Les points forts de la Belgique résident dans l'attractivité du système de recherche. Les conditions financières et de soutien de réalisation d'un doctorat y sont excellentes et le nombre de doctorats décernés a fortement augmenté. Ceci est en grande partie dû entre autres au régime fiscal attrayant pour les chercheurs (dispense de versement d'une partie du précompte professionnel).

Les efforts en termes de collaboration, en particulier celle entre PME innovantes, et l'utilisation des technologies de l'information (voir la fiche « Un pays pionnier en matière de technologie et de digitalisation », p. 22) constituent deux autres points forts de la Belgique. Cette position d'Innovation Leader s'explique aussi par le montant investi par les entreprises en R&D, qui s'élevait à 2,56% du PIB en 2020, soit le niveau le plus élevé de l'Union européenne. Si on ajoute à cela les efforts

de R&D au sein de l'enseignement supérieur et du secteur public et associatif, la Belgique se classe aussi au premier rang des pays européens avec 3,52% du PIB. Seuls la Suède (3,5%), l'Autriche (3,2%), l'Allemagne (3,1%) et le Danemark (3,0%) sont proches de la Belgique et dépassent le niveau d'ambition européen (intensité en R&D de 3% du PIB).

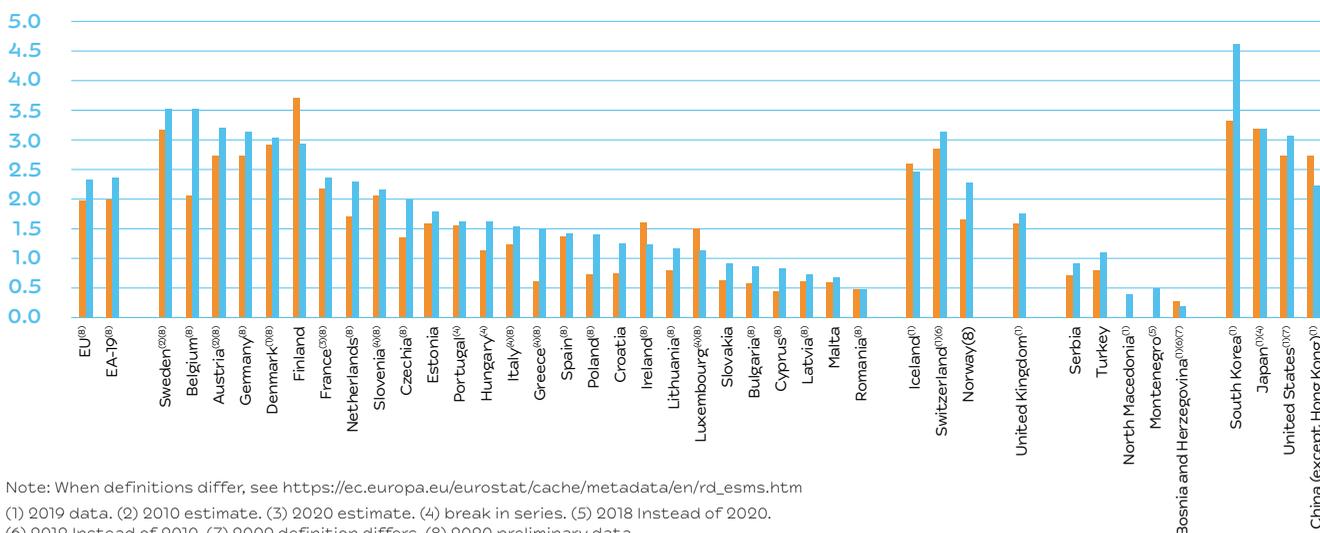
2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Ce n'est pas parce que la Belgique performe déjà très bien en termes de R&D qu'elle doit pour autant se reposer sur ses lauriers. Il est essentiel qu'elle maintienne sa position de leader en capitalisant sur ses forces et en veillant à travailler sur ses faiblesses (voir ci-dessous).

En outre, nous souhaitons que la Belgique puisse atteindre, pour 2030, le niveau de la Suède en termes de performance de l'innovation (transposition de la R&D en produits commercialisés). La Suède est aujourd'hui le meilleur élève de l'UE pour cet aspect (139% au-dessus de la moyenne de l'UE). Avec 10% de moins, la Belgique a encore du chemin à parcourir.

Gross domestic expenditure on R&D, 2010 and 2020 (% relative to GDP)

Source : Eurostat (online data code: rd_e_gerdtot) and OEDC database



Note: When definitions differ, see https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/rd_esms.htm

(1) 2019 data. (2) 2010 estimate. (3) 2020 estimate. (4) break in series. (5) 2018 Instead of 2020. (6) 2012 Instead of 2010. (7) 2009 definition differs. (8) 2020 preliminary data.



Il est important de préserver notre système actuel d'incitations fiscales et de le rendre plus accessible aux start-ups et aux PME technologiques.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Pour parvenir au niveau d'un pays comme la Suède, la Belgique doit maintenir l'attractivité de son système de recherche, son utilisation efficace des technologies de l'information, ainsi que ses efforts en termes de collaboration entre PME innovantes.

Pour cela, et entre autres pour maintenir le niveau des dépenses en R&D, il est important de :

- Préserver notre système actuel d'incitations fiscales et le rendre plus accessible pour les start-ups et PME technologiques. Cela implique :
 - Une consolidation et la sécurité juridique des mesures de non-versement du précompte professionnel pour les chercheurs ainsi que du régime spécial pour les chercheurs impatriés.
 - Le maintien, la réforme et la consolidation des incitants fiscaux dans l'impôt des sociétés pour la R&D et l'innovation :
 - › Le maintien d'un taux nominal concurrentiel ;
 - › Le renforcement de la déduction pour investissements/du crédit d'impôt R&D, en accordant en outre plus d'attention aux investissements qui contribuent à la réalisation de grands objectifs sociétaux tels que la révolution verte ou numérique ;
 - › Une réforme intelligente de la déduction pour innovation, prenant en compte les évolutions internationales en européennes ;
 - › Une coordination intelligente avec les initiatives régionales (notamment les subventions) ;
 - › Une facilitation du financement lorsque cela s'avère nécessaire.
- Consolider les forces en termes de recherche, d'utilisation des TIC et de collaboration

Les conditions de réalisation d'un doctorat et l'excellente réputation de la Belgique en termes de recherche doivent évidemment être consolidées pour continuer à attirer des doctorants étrangers. Il faut néanmoins accorder une attention particulière aux Belges. Il faudrait réduire ce déséquilibre entre le nombre de diplômés et de postes – financièrement attractifs - offerts en Belgique pour que ces profils ne quittent pas la Belgique.

En outre, les atouts indéniables de la Belgique en termes d'utilisation des technologies de l'information doivent nous inciter à poursuivre nos efforts dans ces directions, sur la base de ce qui est déjà entrepris (voir aussi les fiches « Un pays pionnier en matière de technologie et de digitalisation », p. 22 et « Un pays où toutes les transactions entre les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics peuvent s'effectuer numériquement par défaut », p. 24).

De plus, si la collaboration entre PME innovantes est déjà très bonne en Belgique, l'élargir à d'autres acteurs ne pourrait être que bénéfique. Il faudrait en particulier stimuler les collaborations entre entreprises de taille différente (PME et grandes entreprises) mais aussi avec des universités, des centres de recherche, des incubateurs, et cela au-delà des frontières linguistiques et nationales.

- Accroître l'influence internationale de la Belgique

Pour créer un climat favorable à l'investissement dans la R&D et dans l'innovation et attirer ainsi des entreprises innovantes, il faut aussi un système juridique stable et de qualité. Rappelons la prochaine entrée en vigueur du brevet européen à effet unitaire et de son corollaire, la Juridiction européenne (Unified Patent Court ou UPC). Pour rester compétitive, la Belgique devrait également bénéficier d'une division locale belge de la Juridiction européenne afin de garantir à tout intéressé l'accès à un tribunal des brevets de qualité dans son propre pays, avec une procédure dans sa propre langue, pour diminuer ainsi les coûts des procédures.

09 UN PAYS OÙ LES ENTREPRISES PEUVENT COMPTER SUR UN CADRE FISCAL STABLE ET JURIDIQUEMENT SÛR

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Notre législation fiscale ne cesse de se complexifier tout en perdant en qualité, et les entrepreneurs émettent de plus en plus souvent des critiques sur des questions aussi fondamentales que la gouvernance publique, la confiance, la sécurité juridique, la stabilité et la prévisibilité des règles, ainsi que sur la simplification administrative.

Les législations fiscales se succèdent de plus en plus rapidement, introduisant de nouvelles obligations de rapportage et, en matière numérique, généralement sans concertation préalable adéquate et sans prise en compte des contraintes d'opérationnalisation et des coûts induits.

Les accords conclus avec l'administration, les rulings et même les décisions et circulaires administratives sont remis en question, généralement de manière rétroactive.

Les droits des contribuables de bonne foi sont supprimés dans le cadre de la lutte contre la fraude et les sanctions de toutes natures se multiplient, y compris pour de simples erreurs ou manquements.

Malgré les bonnes intentions des gouvernements successifs, les charges administratives en matière fiscale continuent à augmenter pour les grandes entreprises.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

La fiscalité des entreprises doit répondre aux nouvelles exigences de bonne gouvernance. Mais dans cette perspective, il est important de plaider également pour une nouvelle culture fiscale, qui définisse clairement et de manière équilibrée les droits et devoirs des entreprises et des administrations fiscales, et qui vise à restaurer un climat de respect et de confiance mutuelle. Plus de responsabilités et d'obligations doit aller de pair avec un climat fiscal plus serein pour entreprendre, et les entreprises qui respectent loyalement les règles du jeu doivent en être récompensées.

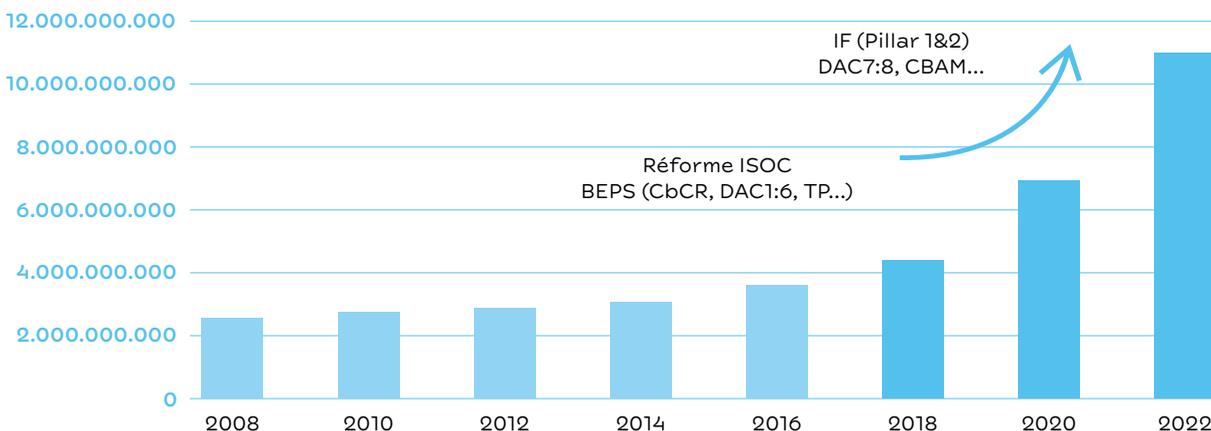
Un tel climat implique en particulier de rétablir une image positive des entreprises, de garantir la stabilité, la qualité et la continuité d'un environnement fiscal positif pour les entreprises, de développer un modèle de coopération et de confiance avec les autorités, d'assurer la sécurité juridique (notamment en matière de ruling) et la prévisibilité des règles fiscales.

Cela implique également d'adopter un modèle de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale qui soit ciblé sur les vrais problèmes et non plus sur les contribuables de bonne foi.

La fiscalité doit enfin devenir plus simple, plus claire, et la qualité de la réglementation doit être drastiquement améliorée.

Évolution du coût total des charges administratives générées par la réglementation fiscale pour les grandes à très grandes entreprises (en EUR)

Source : Bureau fédéral du Plan (2018). Les charges administratives en Belgique ; calculs propres 2018-2022





Un climat fiscal plus serein implique en particulier de rétablir une image positive des entreprises, de garantir la stabilité, la qualité et la continuité d'un environnement fiscal positif pour elles.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Diverses actions sont déjà en cours ou devraient être initiées, par exemple :

- Instaurer une nouvelle gouvernance fiscale pour l'élaboration des lois et circulaires administratives, basée sur la concertation, la transparence, la prévisibilité et la non-rétroactivité, et visant une meilleure qualité des législations (avec des études d'impact sérieuses) ;
- Développer les modèles de « cooperative tax compliance » pour les grandes entreprises, et de « surveillance horizontale » pour simplifier fortement les obligations des petites et moyennes entreprises ;
- Pérenniser et promouvoir le système belge de ruling ;
- Développer une culture du « service », notamment lors des contrôles qui doivent viser avant tout à améliorer et soutenir la compliance volontaire plutôt que de s'attacher prioritairement à la répression et à l'optimisation des recettes fiscales ;
- Revoir les modes – souvent disproportionnés - de sanction ;
- Développer une communication à la fois meilleure, gratuite et plus proactive sur les changements législatifs ou les positions administratives ;
- Rapprocher les autorités des contribuables, dans une véritable approche de « service public », notamment au niveau de l'accessibilité et des modes de travail ;
- Améliorer les systèmes de prévention et de résolution des conflits, en particulier dans un cadre transfrontalier. La simplification administrative doit devenir un combat de tous les jours.

En outre, à l'instar des objectifs climatiques, il convient d'être très ambitieux et de prévoir une réduction de 55% des charges administratives en matière fiscale d'ici 2030. Ce qui signifie notamment :

- Prévoir une planification pluriannuelle, communiquer de manière proactive sur les initiatives en matière de digitalisation et se concerter pour leur opérationnalisation ;
- Garantir un meilleur fonctionnement des applications numériques et leur adéquation avec la vie des entreprises ;
- Publier chaque année un « Baromètre des charges administratives en matière fiscale » et un rapport annuel sur les efforts de simplification accomplis ;
- Rationaliser et simplifier les obligations en matière de rapportage.

Enfin, mieux lutter contre la fraude, tout en facilitant la vie des entreprises qui respectent leurs obligations, reste un objectif primordial. Différentes pistes doivent être suivies simultanément, notamment :

- Tracer une démarcation claire et rigoureuse entre les services chargés du contrôle des contribuables « ordinaires » et ceux en charge de la lutte contre la fraude ;
- Prévoir une définition claire des concepts de « fraude fiscale grave et organisée » et « d'évasion fiscale » ;
- Restaurer et renforcer la charte des droits du contribuable.

20 UN PAYS AVEC UN SYSTÈME FISCAL SIMPLE ET COMPÉTITIF QUI RÉMUNÈRE LE TRAVAIL ET MISE SUR LES TRANSITIONS À VENIR

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

C'est une évidence : la pression fiscale sur les revenus du travail est trop élevée en Belgique. Diverses organisations internationales telles que l'OCDE et le FMI, mais aussi notre propre Conseil supérieur des finances⁽¹⁾, constatent qu'il y a un problème majeur. La Belgique fait partie des pays où le revenu disponible est le plus faible après déduction des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu du salaire brut. La Belgique a les taux marginaux d'impôt des personnes physiques les plus élevés par rapport à nos pays voisins (voir graphique) et il n'y a pas de plafonnement des cotisations de sécurité sociale. En outre, par rapport à nos pays voisins, le coïn salarial, c'est-à-dire l'écart entre le coût salarial pour l'employeur et le revenu net du travailleur, est particulièrement élevé.

Dans notre propre étude⁽²⁾, nous avons constaté que la différence de revenu disponible avec les pays voisins est encore plus grande selon le niveau de revenu. Les travailleurs dont les revenus sont égaux à 50% du revenu moyen (environ le montant du revenu minimum) sont parmi ceux dont le salaire net résiduel est le plus élevé par rapport aux pays voisins. La raison principale en est le bonus à l'emploi social et fiscal, qui vise exclusivement les bas revenus. Une comparaison dans le temps pour la période

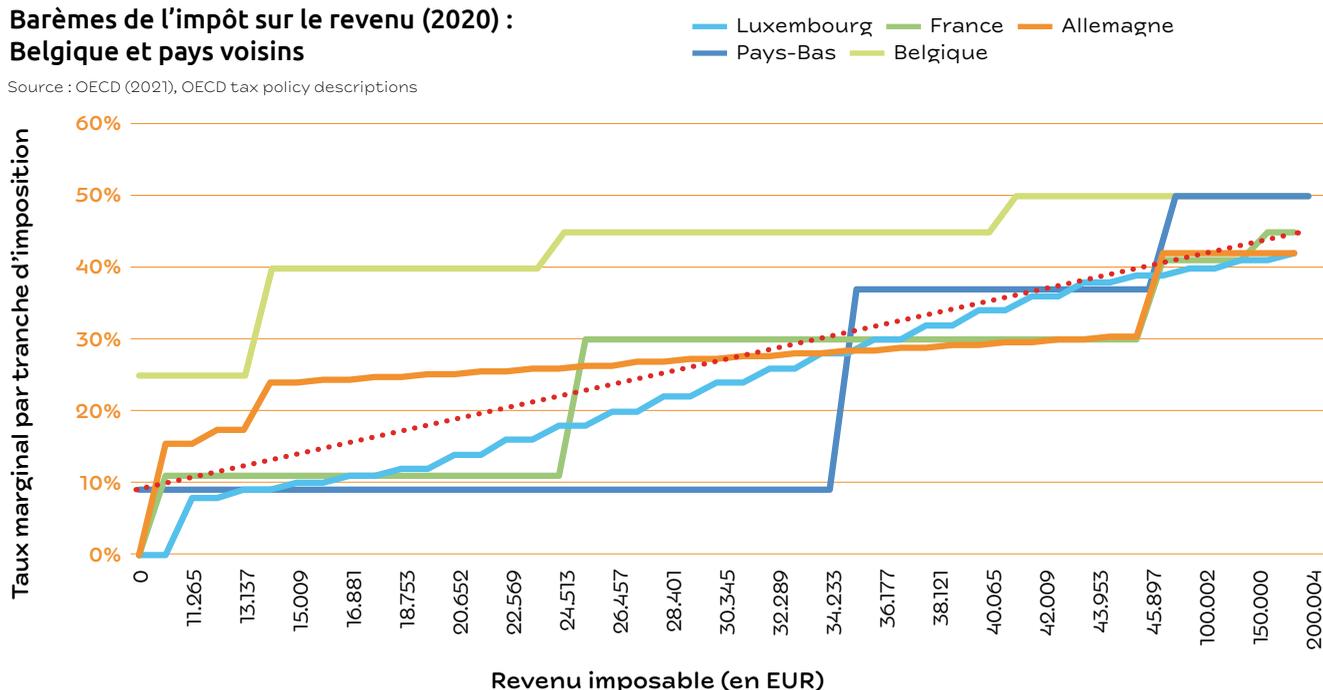
2001-2020 montre que le revenu disponible a surtout augmenté pour les bas salaires en vingt ans (jusqu'à 16% du revenu brut).

Il est donc de plus en plus difficile de récompenser financièrement les travailleurs pour leurs talents et leur engagement et de les lier ainsi à l'entreprise à moyen et long terme. Pourtant, les régimes de rétribution fiscaux qui ont été créés permettent aux employeurs de répondre aux besoins de leurs travailleurs de manière flexible et personnalisée, que ce soit en termes de pouvoir d'achat, de santé, de pension, de mobilité, d'horaires flexibles, etc. Et les systèmes de rétribution participatifs individuels et collectifs restent indispensables pour motiver les travailleurs.

Enfin, le contexte international met en évidence l'utilisation de la fiscalité verte pour décourager les comportements nuisibles au climat. Or, dans le contexte belge, les outils de pilotage, comme l'augmentation des taxes sur la consommation pour internaliser le prix du carbone, ont inévitablement un impact sur le niveau des prix et donc sur les coûts salariaux en raison de l'indexation automatique des salaires. Les fortes augmentations des prix de l'énergie en 2021 et 2022 (à savoir une hausse du prix des combustibles fossiles et de l'électricité) suivies d'indexations successives des salaires en sont un exemple concret.

Barèmes de l'impôt sur le revenu (2020) : Belgique et pays voisins

Source : OCDE (2021), OECD tax policy descriptions





Un cadre fiscal simplifié, juridiquement sûr, stable et prévisible est plus nécessaire que jamais.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Compte tenu de l'incohérence, du manque de transparence et de la pression fiscale élevée en Belgique, la première chose à viser est un système fiscal qui non seulement rémunère le travail, mais qui permet aussi de gagner plus si l'on travaille plus. En 2030, une promotion implique, pour chaque travailleur, une différence significative sur son compte bancaire, tout en maintenant les coûts salariaux de l'employeur dans des limites raisonnables. Dans un système fiscal idéal, il devrait être (para) fiscalement intéressant pour l'employeur et le travailleur de choisir une indemnisation monétaire ou un des systèmes de rétribution mis à disposition par l'employeur. Le barème fiscal de la Belgique en 2030 se situe aux alentours des tranches et taux d'imposition moyens des pays voisins (voir la ligne rouge dans le graphique).

Simplifier ne veut pas dire tout supprimer. Les rémunérations flexibles et sur mesure (comme par exemple le budget mobilité) et les systèmes de participation ont fait leur preuve. Ils doivent être pérennisés et simplifiés.

Le réchauffement climatique est indéniablement l'un des plus grands défis de notre époque. Des mesures permanentes encourageant des comportements appropriés sont nécessaires, mais elles doivent être aussi neutres que possible par rapport à l'index. La Belgique de 2030 aura réalisé avec succès nombre de transitions en cours, par une fiscalité non plus pénalisante mais facilitant les investissements de transition indispensables (l'énergie la moins chère reste celle que l'on ne doit pas utiliser).

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Au cours des deux dernières décennies, les gouvernements fédéraux successifs ont réussi à élargir le fossé entre l'inactivité et le travail. Il faut poursuivre cette tendance par des mesures structurelles, notamment en élargissant les tranches d'imposition et en abaissant les taux de l'impôt des personnes physiques, afin de réduire à l'avenir le coin fiscal sur le travail, y compris pour les hauts et moyens salaires, sans augmenter le coût salarial pour l'employeur.

Un cadre fiscal simplifié, juridiquement sûr, stable et prévisible est plus nécessaire que jamais. En ce qui concerne les instruments privés de rétribution fiscale, il ne faut évidemment pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il est important de continuer à miser sur la simplification et l'harmonisation de la législation fiscale et sociale dans ce domaine. Par conséquent, il faut rendre le système plus cohérent dans ses objectifs, apporter plus de clarté et assurer la prévisibilité nécessaire pour les employeurs et les travailleurs.

La fiscalité sur la consommation verte devrait encourager positivement les investissements dans les projets verts. L'internalisation du prix du carbone devrait être exclue autant que possible de l'impact des prix sur l'index salarial. Les recettes fiscales devraient être utilisées autant que possible pour faciliter et stimuler les investissements productifs publics et privés, par exemple dans les infrastructures et les technologies.

(1) Conseil supérieur des finances (2020) Réduction des prélèvements sur le travail et les possibilités de financement.

(2) FEB (2021). Comparaison géographique et temporelle de la pression fiscale sur le travail en Belgique

25 UN PAYS OÙ LES CITOYENS ET LES ENTREPRISES PEUVENT COMPTER SUR DES POUVOIRS PUBLICS EFFICACES ET CONVIVIAUX, FONDÉS SUR UNE POLITIQUE DU PERSONNEL PERFORMANTE

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

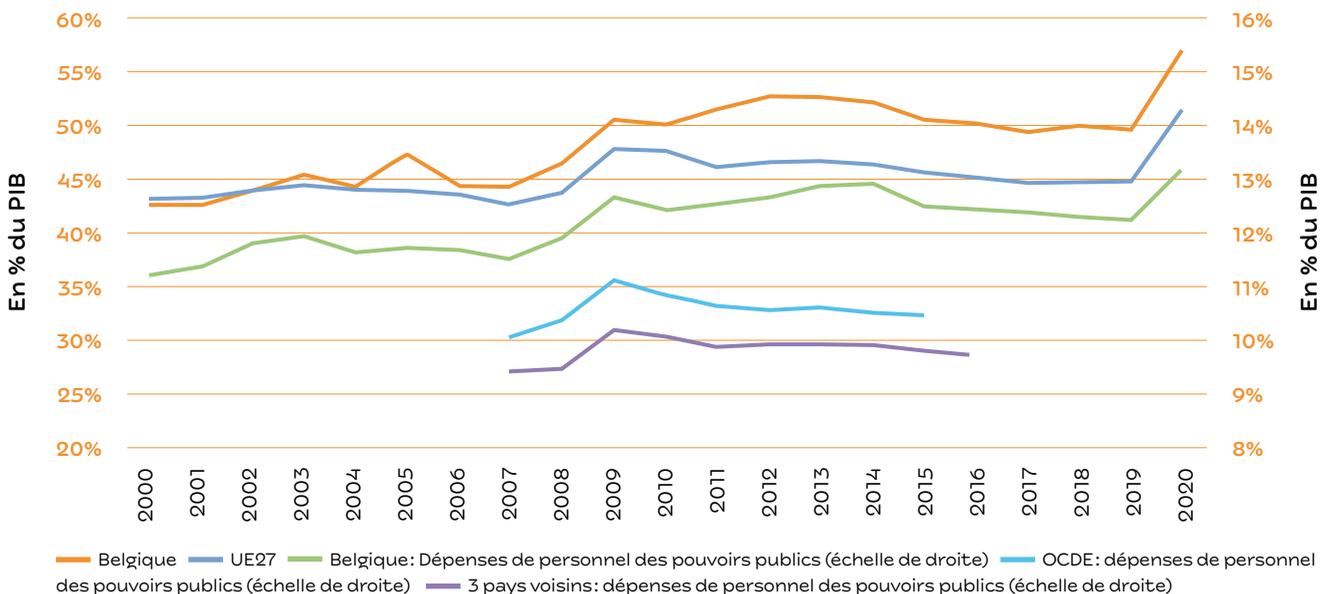
Le graphique accompagnant la fiche « Un pays où les finances publiques sont assainies, libérant plus de marge pour les investissements publics » à la p. 62 montrait déjà une forte hausse des dépenses publiques au cours des deux dernières décennies. Mais l'augmentation des dépenses « primaires » (c'est-à-dire les dépenses hors charges d'intérêts) était encore plus prononcée au cours de cette période : elles sont passées d'un peu moins de 43% du PIB en 2000 à près de 50% en 2019 (et 57% en 2020). Cette augmentation était également nettement supérieure à la moyenne de l'UE27. Un peu plus de la moitié de celle-ci est imputable à la hausse des dépenses de sécurité sociale. Le vieillissement de la population, avec des dépenses plus élevées en matière de pensions et de soins de santé, y joue évidemment un rôle majeur, mais l'introduction du crédit-temps en 2002 et la forte augmentation du nombre de malades de longue durée y ont également contribué (pour les solutions à ce problème, voir la fiche « Un pays où 80% des personnes âgées de 18 à 67 ans ont un emploi », p. 50).

Une autre raison importante est la croissance continue et structurelle des dépenses de personnel des pouvoirs publics dans notre pays. Elles sont passées d'un niveau déjà élevé de 11,2% du PIB en 2000 à 13,2% du PIB en 2020, avec un léger ralentissement entre 2015 et 2019.

Les dépenses de personnel sont donc également nettement supérieures à la moyenne de nos trois pays voisins ou de l'OCDE. Les derniers chiffres comparables de l'OCDE datent de 2016 et, cette année-là, la Belgique consacrait en moyenne 12,5% du PIB aux salaires des fonctionnaires, contre une moyenne de 9,8% dans les trois pays voisins et 10,5% au sein de l'OCDE (2015).

Les autorités belges dépensent donc beaucoup plus en personnel que des pays comparables et la question est de savoir si cela est compensé par une meilleure qualité de service. Or, cela ne semble pas être le cas. En juillet 2017, la BNB s'est livrée à un exercice intéressant à ce sujet : elle a placé des indicateurs qualitatifs de différents domaines d'action publique (éducation, santé,

Dépenses primaires en Belgique et en Europe et dépenses de personnel des pouvoirs publics en Belgique, dans l'OCDE et dans les 3 pays voisins





D'ici 2030, la Belgique disposera d'un appareil d'État allégé, moderne et performant, basé sur un nouveau statut du personnel moderne qui encourage les bonnes performances et permet de répondre de manière flexible (au sein des services publics et entre eux) à l'évolution des volumes de travail.

sécurité, mobilité) à côté de leur coût budgétaire et a effectué une comparaison internationale. En termes de qualité, la performance de la Belgique était globalement moyenne, mais le coût budgétaire et les dépenses de personnel étaient systématiquement plus élevés.

Dès lors, la Belgique n'est actuellement en rien un modèle d'utilisation efficace des ressources fiscales, et ce pour plusieurs raisons :

- Un statut de la fonction publique obsolète (le « statut Camu » de 1937) qui offre trop peu de possibilités de mobilité horizontale ou verticale, qui rend presque impossible le départ de fonctionnaires nommés moins performants et qui, en raison des droits de pension élevés, représente également une « cage dorée » pour bon nombre de ces fonctionnaires.
- La tendance des politiciens et des administrations à évoquer les pénuries de personnel pour chaque problème et à embaucher de nouvelles recrues, sans se demander s'il existe des excédents de personnel dans d'autres domaines ou si les ressources existantes pourraient être utilisées plus efficacement.
- Le contrôle limité des effectifs dans les fonctions de soutien, telles que la gestion des bâtiments, le nettoyage, le catering, l'administration des RH, le rapportage ou le secrétariat, et le recours limité aux possibilités d'externalisation dans ces domaines.
- Le recours faible ou inexistant à des intérimaires pour combler les besoins temporaires en personnel (c'était même interdit pour les services publics jusqu'il y a peu).
- Une structure étatique complexe avec de nombreux chevauchements. Les réformes successives de l'État ont sans aucun doute apporté des avantages et une plus grande autonomie, mais elles ont également généré d'importantes déséconomies d'échelle.
- L'existence persistante de procédures compliquées basées sur des lois et des textes réglementaires complexes dans la plupart des administrations publiques, qui non seulement causent pas mal de soucis aux citoyens et aux entreprises mais alourdissent également la charge administrative des fonctionnaires eux-mêmes.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

En 2030, la Belgique disposera d'un appareil d'État allégé, moderne et performant, basé sur des lois, des règles et des procédures simplifiées :

- **Où le personnel de toutes les administrations publiques aura un statut social normal et favorable, similaire à celui du secteur privé ;**
- **Où des formes de rémunération modernes et encourageantes seront introduites et qui prévoira un régime de retraite normal - comme dans le secteur privé - s'appliquant à tous les nouveaux entrants à partir de 2025 ;**
- **Où le licenciement sera possible en cas de performances insuffisantes, avec des délais de préavis raisonnables, comme dans le secteur privé ;**
- **Où il sera fait appel à des intérimaires pour tous les projets qui nécessitent une augmentation de personnel temporaire et à des sous-traitants privés plus efficaces lorsque c'est possible.**

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

- Les pouvoirs publics doivent s'adapter à un marché du travail moderne et dynamique. Le statut Camu doit être remplacé par un nouveau statut qui récompense les bonnes performances, normalise les procédures de recrutement et de licenciement des fonctionnaires et permet une mobilité accrue au sein des différentes administrations.
- Les efforts visant à simplifier les lois, les règlements et les procédures doivent être intensifiés.
- Il faudrait profiter des départs à la retraite pour procéder à la réduction nécessaire des effectifs de manière socialement responsable.

27 UN PAYS QUI EST UN PÔLE D'ATTRACTION POUR LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

1 OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

L'économie belge se caractérise depuis toujours par un niveau élevé d'investissements étrangers directs. L'attractivité de la Belgique pour les investissements peut être attribuée à une série d'atouts bien connus, tels qu'une économie et une société ouvertes, une situation centrale, des infrastructures de qualité, une population active qualifiée, un enseignement réputé, de nombreux centres de connaissances et des incitations à la recherche et au développement, de fortes synergies dans les écosystèmes et les clusters économiques...

La part du lion des investissements étrangers provient de nos trois voisins, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, ainsi que des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Chine. Ces investissements se situent principalement dans les services commerciaux, le transport et la logistique, le commerce de gros et de détail, les industries pharmaceutiques et chimiques. Les investissements étrangers créent non seulement de la valeur ajoutée, mais fournissent également des emplois (in)directs, des innovations technologiques et un effet multiplicateur à d'autres entreprises.

Toutefois, le baromètre annuel d'EY sur l'attractivité de la Belgique en 2022 appelle à la vigilance, car malgré une augmentation des investissements étrangers plus rapide que la moyenne européenne, notre pays reste en dessous de son niveau d'avant la pandémie de 2019. Les principaux risques qui pèsent sur l'attrait des investissements dans notre pays au cours des prochaines années comprennent un certain nombre de désavantages concurrentiels tels que le régime fiscal belge et l'instabilité politique, réglementaire et administrative. En outre, l'attractivité de la Belgique pour les investissements étrangers directs est menacée par des facteurs externes tels que la digitalisation (cf. délocalisation des services) ou l'augmentation de l'activité économique et de la croissance dans d'autres pays.

La Belgique ne peut donc pas se reposer sur ses lauriers.

Top 10 investor countries by projects

	2021
 United States	46
 United Kingdom	37
 France	35
 Netherlands	25
 China	15
 Germany	13
 Japan	7
 Luxembourg	6
 Spain	5
 Italy	5

Top 10 investor countries by job creation

	2021
 United States	1,696
 France	871
 United Kingdom	844
 Netherlands	833
 Germany	548
 China	496
 Italy	326
 Japan	283
 Sweden	242
 Peru	200

Source : EY European Investment Monitor (EIM), 2022.



Les principaux obstacles qui minent la compétitivité de notre pays sont aussi les principaux facteurs qui poussent les investisseurs étrangers à négliger notre pays.

2 OÙ VOULONS-NOUS ÊTRE EN 2030 ?

Pour continuer à bénéficier des nombreux avantages des investissements étrangers en 2030, il faut remplir les conditions de base d'un climat favorable aux entreprises et aux investissements.

En plus d'attirer de nouveaux investissements, il faut également être attentif à l'ancrage des investissements étrangers déjà établis. Nous devons donc non seulement éviter que les investisseurs étrangers ne désinvestissent, mais aussi faire en sorte qu'ils choisissent à nouveau notre pays pour leurs expansions.

Les investisseurs étrangers devraient également renforcer le potentiel de croissance de notre économie et contribuer à concrétiser la transition verte et numérique. L'accent mis sur les investissements dans les « clean tech » et « climate tech », les sciences de la vie, les technologies numériques et les nouvelles technologies innovantes (telles que la robotique, les nanotechnologies, etc.) offre un grand potentiel et peut favoriser la transition vers une société plus durable. Il faut également rechercher de manière ciblée des investisseurs étrangers qui peuvent combler certains « chaînons manquants » de la chaîne de valeur des écosystèmes et clusters existants.

Tous les investisseurs sont évidemment les bienvenus, mais il faut faire preuve d'une vigilance appropriée et raisonnable en ce qui concerne nos intérêts stratégiques (cf. risque pour la sécurité et l'ordre public), sans tomber dans le protectionnisme.

3 QUELLES SONT LES ACTIONS À ENTREPRENDRE ?

Pour améliorer le climat d'entreprise et d'investissement et renforcer la compétitivité, il est nécessaire, entre autres, de résorber le handicap salarial, de maintenir les prix de l'énergie à un niveau compétitif et d'assurer la sécurité d'approvisionnement, de rendre le marché du travail plus flexible et de créer un régime fiscal attractif.

Une action urgente est également nécessaire en matière de « bonne gouvernance ». Dans les classements réputés, tels que le classement « Ease of Doing Business » de la Banque mondiale, la Belgique occupe une médiocre 46^e place. Non seulement ces classements dissuadent les investisseurs étrangers, mais la structure complexe et lourde de l'État, qui se traduit par des réglementations compliquées et une insécurité juridique, a un impact majeur sur les décisions d'investissement. Afin de convaincre les investisseurs étrangers, il faut donc continuer à miser sur une meilleure réglementation et une plus grande sécurité juridique.

Au niveau européen, la Belgique doit continuer à œuvrer pour une Union ouverte et tournée vers l'international. En outre, il convient d'avancer dans la mise en œuvre du nouveau mécanisme interfédéral de filtrage des investissements étrangers, qui devrait être efficace, simple et unique et offrir la sécurité juridique nécessaire aux investisseurs. L'image de notre pays doit également être promue en permanence. Bruxelles, la capitale de l'Europe, doit devenir plus attractive à tous les égards, et la diplomatie économique et les représentations des Régions ont un rôle important à jouer à l'étranger. Les services aux expatriés et aux investisseurs étrangers doivent également être améliorés, notamment en autorisant l'utilisation de l'anglais dans le traitement de leurs affaires administratives.

Horizon Belgique 2030 – Une publication
de la Fédération des entreprises de Belgique

RÉDACTION

Ouvrage collectif sous la direction d'Edward Roosens, chief economist de la FEB,
et d'Amélie Wuillaume, ex-conseiller adjoint du centre de compétence Entrepreneuriat numérique & innovant de la FEB

RÉDACTION FINALE

Hilde De Brandt, Véronique Gesché et Anne Michiels

TRADUCTION

Service de traduction FEB

RESPONSABLE DES PUBLICATIONS

Stefan Maes

ÉDITEUR RESPONSABLE

Stefan Maes, Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles

ISBN : 9789075495867

Dépôt légal : D/2023/0140/10

Date de publication : mai 2022, version 2.0 décembre 2023

Deze brochure is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

Cette publication peut être lue en ligne sur www.feb.be > Publications



Porte-parole des entreprises de Belgique, la FEB représente – au travers d’une quarantaine de fédérations sectorielles membres – plus de 50.000 petites, moyennes et grandes entreprises. Ensemble, elles assurent 75% de l’emploi dans le secteur privé, 80% des exportations et 2/3 de la valeur ajoutée créée en Belgique. Seule coupole d’employeurs au niveau interprofessionnel, la FEB représente les entreprises des trois Régions du pays.